



Lancement...

Les inventaires patrimoniaux

L'ambition de la Charte du Parc est de mettre en valeur les bâtiments de caractère et d'accompagner la requalification des espaces publics (cf : Guide du fleurissement). Première étape : les inventaires patrimoniaux.

Depuis le mois de juin, notre Chargé de mission "Urbanisme et aménagement" sillonne chaque commune afin de recueillir tous les éléments permettant d'évaluer au plus près les réalités architecturales du territoire : caractère des bâtiments, impact paysager des zones urbaines, qualité des zones piétonnes... A terme, l'objectif est d'accompagner les projets de valorisation (conseils architecturaux, parcours touristiques...) et de sensibiliser à l'aménagement durable dans le cadre des documents d'urbanisme...



> Plus d'informations sur la méthodologie et les objectifs des inventaires patrimoniaux menés par le futur PNR des Ardennes sur www.parc-naturel-ardennes



Au programme

Les Rendez-vous du futur Parc

Mois après mois, au fil des saisons, des patrimoines et des hommes qui l'habitent, le futur Parc et ses partenaires vous invitent à vivre le territoire à travers une multitude de rendez-vous.

- ✦ **1er octobre - Le Jour de la Nuit** à Rimogne dès 18h. Conférence, observations du ciel, contes... Une soirée pour découvrir l'univers qui nous entoure !
- ✦ **4 novembre - Paysages d'hier et d'aujourd'hui** à Monthermé à 18h. Découvrez pourquoi les paysages vivent et changent en fonction de notre regard et des activités humaines.
- ✦ **9 décembre - Toponymie et histoires ardennaises (lieu non défini)**. Autour d'un repas ardennais, une soirée 100% terroir !

Balade champignons à Givet 15 octobre - 14h/17h

En compagnie d'un guide spécialisé, vous arpentez les sentiers à la recherche des espèces familières des sous-bois. Une balade ponctuée d'anecdotes et de conseils pour mieux identifier et cuisiner les champignons du territoire. *Sortie-nature organisée en partenariat avec le CPNCA, Nature & Avenir et la SHNA.*



> Niveau facile, prévoir chaussures adaptés, réservation obligatoire



Sensibilisation et valorisation du territoire

Rentrée pour les animations scolaires

Cette année encore, de nombreux enfants suivront avec attention les animations scolaires proposées par le futur PNR des Ardennes. Autour de 5 thématiques : "Arbres", "Produits du terroir", "Architecture", "Oiseaux" et "Paysages et fleurissement"; l'objectif est de sensibiliser le jeune public aux richesses du territoire et à l'écocitoyenneté.

Depuis 2007, et le lancement des animations à destination des scolaires, près de 4000 enfants du 3^{ème} cycle ont bénéficié de ces interventions en classe et sur les vergers conservatoires de Liart et de Haybes. A noter que pour l'année scolaire 2011/2012, les animations se dérouleront d'octobre à mars dans une douzaine de communes du territoire.

Afin d'accompagner les enfants dans leur apprentissage, un guide illustré a été conçu à l'initiative du futur Parc. Il raconte les aventures de Théo, petit garçon de 8 ans, qui part à la découverte de son territoire.

> Livret téléchargeable sur www.parc-naturel-ardennes.fr



"Paysages", une nouvelle animation

Pour l'année 2011/2012, une nouvelle animation fait son apparition : Paysages et fleurissement. Les enfants travailleront également sur les relations qui existent entre les différentes composantes du paysage : eau, climat, sol, végétation et action de l'homme.



Bulletin d'information du futur Parc Naturel Régional des Ardennes

Edito



UNE RENTRÉE CHARGÉE

Notre projet de Parc naturel régional des Ardennes vient de franchir une nouvelle étape. Peut-être la plus décisive. En effet, la délibération des collectivités au projet de charte et aux statuts du futur PNR des Ardennes s'est clôt le 12 septembre dernier. Elle n'aura pas manqué d'apporter son lot de satisfactions puisque 91 communes (sur 92), les 6 Communautés de Communes, la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières, le Conseil Général des Ardennes et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne ont approuvé sans réserve les dispositions prises dans la charte et ses annexes.

Preuve de notre engagement, le projet a été transmis auprès des instances ministérielles dans la foulée. A partir de là, une série d'avis et de consultations permettra de déterminer la pertinence de notre projet pour le développement du territoire et sa compatibilité avec le label "Parc naturel régional". Verdict attendu pour le début de l'année prochaine.

D'ici là, nous poursuivons avec ambition les projets sur lesquels nous sommes engagés. Un petit nouveau s'invite d'ailleurs dans les pages de ce bulletin : Natura 2000. Une démarche européenne dans laquelle nous nous engageons, basée sur la concertation locale pour une recherche d'équilibre entre la préservation des milieux naturels et le maintien des activités humaines.

Je me satisfais également de la création de l'association des Amis du Parc, une structure qui jouera un rôle essentiel dans les mois et les années à venir afin de faire vivre des initiatives complémentaires à celles prévues dans le cadre de notre charte. J'invite tous les usagers du territoire ; habitants, associations, collectivités ; à apporter leur contribution à cet édifice en pleine construction !

Jean-Marie Meunier
Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ardennes
Conseiller régional délégué à l'emploi et au développement économique

Parution du guide du fleurissement

Le Guide du fleurissement du futur PNR des Ardennes est attendu courant octobre. Véritable outil pratique à destination des communes et des particuliers, ce guide s'adresse à tous ceux qui souhaitent valoriser les espaces publics et les jardins tout en conservant la flore locale des Ardennes.

Réalisé en collaboration avec les acteurs locaux, ce guide permettra aux petits et grands de s'adonner aux joies du jardinage et ainsi contribuer à l'embellissement de leur commune, qu'ils aient la main verte ou qu'ils soient débutants...

Les étapes à venir

- Octobre 2011**
Avis final du Conseil National de la Protection de la Nature
- Novembre 2011**
Avis final de la Fédération des PNR de France
- Début 2012**
Classement du PNR des Ardennes, par décret du Premier Ministre pour 12 ans

Les Amis du Parc

L'association des Amis du Parc naturel régional des Ardennes tenait sa première Assemblée générale constitutive le 9 septembre dernier à Monthermé. La réunion a permis de définir les statuts de l'association, d'élire les instances dirigeantes et d'engager les débats sur les projets à venir. Pour rappel, l'association a pour objet de "représenter la société civile" afin : d'encourager les échanges entre les acteurs du territoire du PNR des Ardennes ; de donner aux usagers et habitants la possibilité d'exprimer leur avis et être force de propositions sur la vie du Parc ; de concourir à la sauvegarde, à la protection et à la promotion de la qualité du territoire du Parc et de tous ses patrimoines...

> Compte-rendu de réunion et informations disponibles sur www.parc-naturel-ardennes.fr



Parcourez sans délais les pages de ce guide où conseils techniques, descriptions illustrées et mise en valeur des plantes locales égayent l'ensemble des créations que nous ne manquerons pas d'admirer dans les jardins de notre territoire prochainement !

> Le guide du fleurissement sera disponible dès le mois d'octobre dans les mairies du territoire, sur simple demande ou en téléchargement sur www.parc-naturel-ardennes.fr

Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Ardennes
91 place de Launet - 08170 HARGNIES - Tel : 03 24 42 90 57 - Fax : 03 24 42 90 58
Site internet : www.parc-naturel-ardennes.fr - E-mail : accueil@parc-naturel-ardennes.fr

Depuis novembre 2010, le futur Parc naturel régional des Ardennes est gestionnaire de deux sites Natura 2000 : la ZPS "Plateau ardennais" et la ZSC "Forêts de la vallée de la Semoy de Thilay à Hautes-Rivières" (voir ci-contre). Afin de mettre en application les dispositions prévues par ce programme européen sur le territoire, un chargé de mission Natura 2000 est présent au sein de l'équipe du futur Parc depuis mars dernier.

En pleine rédaction du Document d'objectifs (Docob), il semblait indispensable de faire le point sur un programme environnemental souvent décrié, pas toujours bien compris et qui présente pourtant des avantages certains pour les usagers. A noter que **dès le mois de février 2012, et afin de suivre l'actualité Natura 2000 sur le territoire, un bulletin semestriel** aux rubriques variées (paroles d'usagers, fiches "espèces et habitats", conseils...) sera adressé à l'ensemble des foyers des deux sites Natura 2000.

QU'EST-CE C'EST ?

Natura 2000 a pour objectif de permettre la conservation à long terme de la richesse écologique européenne tout en maintenant les activités humaines respectueuses de l'environnement. La création du réseau Natura 2000 s'appuie sur deux directives européennes ; la Directive Habitats et la Directive Oiseaux ; et est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). En France, les modalités de conservation du patrimoine naturel européen sur chaque site Natura 2000 sont élaborés avec les usagers du territoire.

LES USAGERS ACTEURS

Natura 2000 repose sur une très large concertation. A l'échelle d'un site, de nombreux acteurs (éleveurs, forestiers, élus, associations...) se rassemblent pour travailler et faire émerger un Document d'objectifs Natura 2000 (Docob). Ce document, guide de gestion du site, se compose d'un état des lieux environnemental et socio-économique, d'une analyse des enjeux locaux et de propositions d'actions concrètes pour la gestion et mise en valeur des habitats et des espèces. Ces actions seront ensuite mises en oeuvre localement, le plus souvent par l'intermédiaire de contrats et de chartes basés sur le volontariat.

En bref...

Expositions photos du futur Parc

Depuis 2008, les différents concours-photos du futur Parc ont fait l'objet de tirages regroupant les meilleurs clichés. Ces derniers constituent des expositions mises à disposition du public, dans des lieux tels que les centres sociaux et culturels ou les médiathèques.

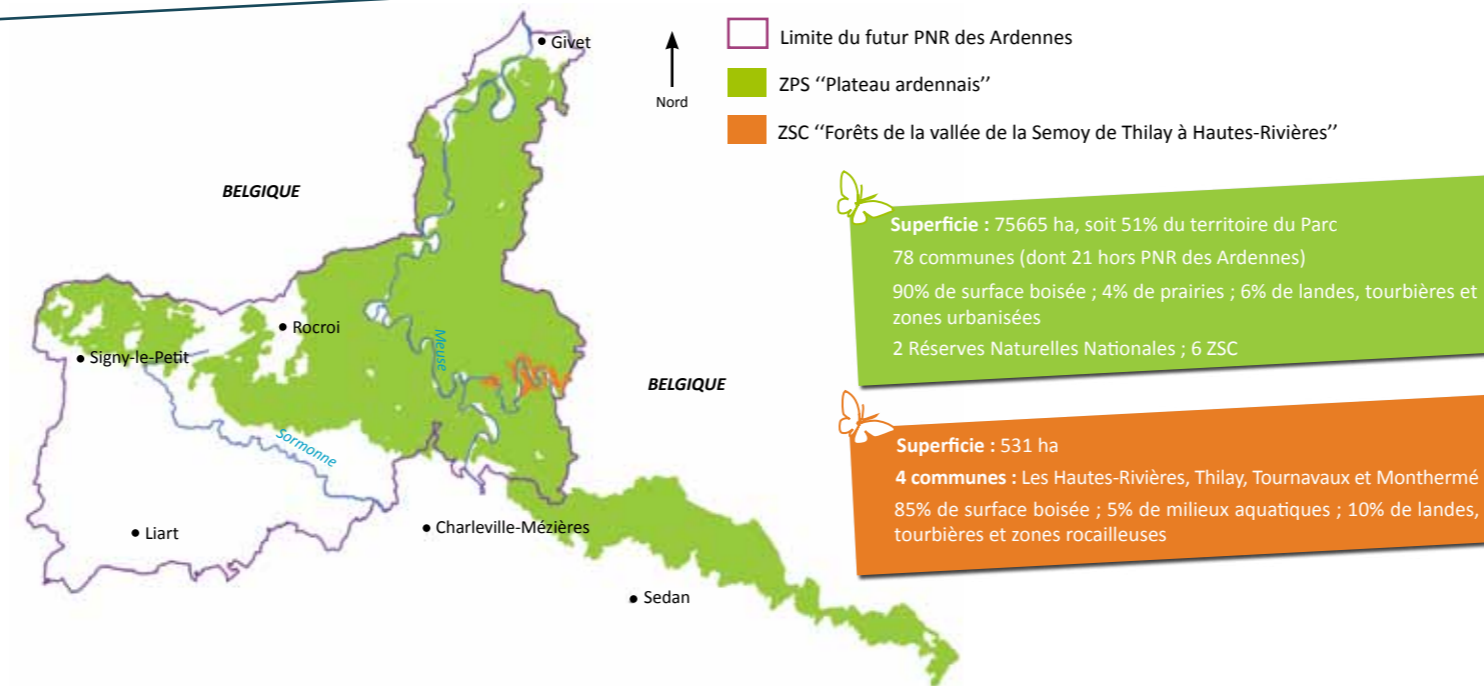
> L'arbre, mémoire de territoire

> Pierre, bois et ardoise dans l'architecture ardennaise

> La nature en petit, la macrophotographie

> **Réservation obligatoire des expositions** auprès du futur Parc au 03 24 42 90 57 ou accueil@parc-naturel-ardennes.fr

> Retrouvez les différents clichés sur www.parc-naturel-ardennes.fr



■ Concrètement, quelles actions ?

- Le débroussaillage, le déboisement, la fauche des prairies
- La réouverture et l'entretien des clairières
- La restauration de mares et de tourbières
- Le maintien et la restauration de haies
- La création et l'installation de panneaux d'information grand public

■ Par le biais...

1 - des **Contrats Natura 2000** qui listent des actions concrètes pour atteindre les objectifs de gestion du Docob. Le contractant, particulier ou professionnel, choisit les actions qu'il souhaite réaliser et reçoit un financement en conséquence.

2 - de la **Charte Natura 2000** qui rassemble des mesures simples et des bonnes pratiques pour la préservation des espèces et des milieux. Elles n'entraînent pas de surcoûts et sont réalisées bénévolement par des particuliers ou des professionnels. Cependant, l'adhésion à la charte donne lieu à l'exonération de la Taxe foncière sur le non bâti sur une durée de 5 ans minimum.

3 - des **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAET)**. Il s'agit de contrats destinés aux agriculteurs et aux éleveurs qui s'engagent à accomplir les mesures techniques d'exploitation des parcelles préconisées contre rémunération.

■ Peut-on chasser et pêcher dans un site Natura 2000 ?

Oui, en respectant les plans de chasse et les lois nationales en vigueur.

■ L'accès au site Natura 2000 est-il interdit ou réglementé ?

Non, les lois nationales s'appliquent. La fréquentation sur certaines zones sensibles peut être restreinte sur demande du Comité de pilotage.

■ L'exploitation des ressources naturelles (agriculture, coupes forestières...) est-elle possible sur un site Natura 2000 ?

Oui, les activités humaines sont maintenues, encouragées voire financées lorsqu'elles sont bénéfiques à l'environnement.

■ Les règles foncières sont-elles modifiées ?

Non, les lois nationales en vigueur s'appliquent. Lors de la révisions des documents d'urbanisme, une évaluation des incidences (voir ci-contre) doit cependant être réalisée.

■ Est-ce que Natura 2000 impose des contraintes de gestion aux propriétaires et acteurs du territoire ?

Non, la signature des contrats et des chartes est basée sur le volontariat. Natura 2000 propose un mode de gestion environnementale basée sur la concertation, dans une optique de développement durable.

Prochains "conseils architecturaux"

Jusqu'à la fin de l'année, le futur Parc met en place des aides personnalisées à destination des particuliers ayant des projets de construction, d'extension, de rénovation ou d'isolation. Des permanences sont tenues par Jean-Marc Charlet, architecte-conseil jusqu'en décembre.

Afin de permettre à l'architecte-conseil de comprendre les enjeux du projet dans son contexte, **des photos, des plans ou des croquis du projet** vous seront demandés.

PLUS D'INFORMATIONS

ESPECES PATRIMONIALES



Comme toutes les zones Natura 2000, le classement du "Plateau ardennais" en ZPS a notamment été motivé par la présence de **22 espèces d'oiseaux**, dont 16 avaient fait l'objet de l'étude ornithologique menée en 2009 par le futur PNR des Ardennes. Parmi ces espèces patrimoniales, on trouve notamment la cigogne noire, le hibou grand-duc, la gélinotte des bois, le milan noir ou le faucon pèlerin.

PLUS D'INFORMATIONS

EVALUATIONS INCIDENCES



Les projets, plans ou manifestations susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. C'est le Préfet qui détermine les types de projets concernés par une mesure d'évaluations d'incidences au regard du Docob du site. **Cette liste étant en cours d'évolution, il faut contacter la DDT des Ardennes pour l'obtenir.**

PLUS D'INFORMATIONS

SITES UTILES



> Compte-rendu... sur le site Internet du futur PNR des Ardennes

> **Portail Natura 2000** www.natura2000.fr

> Site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) Champagne-Ardenne

> Site Internet de la Direction Départementale des Territoires (**DDT**) des Ardennes

> **10 octobre** à Monthermé

> **24 octobre** à Auvillers-les-Forges

> **14 novembre** à Vireux-Molhain

> **28 novembre** à Rimogne

> **12 décembre** à Monthermé

> **Réservation obligatoire** auprès du futur Parc au 03 24 42 90 57 ou accueil@parc-naturel-ardennes.fr

> **Dépliant d'information disponible** dans toutes les mairies du territoire et sur www.parc-naturel-ardennes.fr



Marché paysan

Le futur Parc, investi dans l'accompagnement des producteurs du Marché paysan de Renwez et dans sa promotion, vous invite aux prochains rendez-vous :

> **Le 28 octobre** - "Pommes et cidres"

> **Le 25 novembre** - "La charcuterie de pays"

> **Le 21 décembre** - "Les produits festifs"

> **Tous les derniers vendredis de chaque mois, de 15h30 à 20h** sous la halle à Renwez